

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

OBJET :

**MARCHÉ DU MARDI
- GRATUITÉ DES
DROITS DE PLACE
POUR LES ABONNÉS
ET COMMERÇANTS
FIXES POUR LE
MARDI 6 JANVIER
2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-02

L'an deux mil vingt-six,
le : **Lundi 16 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

L'organisation du marché du mardi 6 janvier 2026 a été fortement perturbée, d'une part, par de fortes précipitations neigeuses et, d'autre part, par l'interdiction de circulation de certains véhicules. Ainsi, de nombreux commerçants n'ont pas pu faire le déplacement jusqu'au marché de L'Aigle.

Par conséquent, il est proposé d'exonérer de droits de place les abonnés et les commerçants fixes du marché pour le mardi 6 janvier 2026.

Les factures des mois de janvier et février 2026 ayant déjà été éditées, il est proposé d'émettre les prochaines factures sur la base de 4 mardis seulement au lieu des 5 facturables en mars.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la proposition de gratuité des droits de place
du marché pour les abonnés et les commerçants fixes pour
le mardi 6 janvier 2026.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE